DOUANES

Le nouveau code soumis aux services du gouvernement

Le nouveau code des Douanes a été présenté hier aux services du gouvernement selon un responsable de l'administration douanière qui relève, par ailleurs, la nécessité de renforcer davantage la sécurité à l'intérieur des ports.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Le directeur de la législation et de la réglementation de la Direction générale des Douanes algériennes était hier l'invité de la rédaction de la Chaîne III de la Radio nationale.

A cette occasion, Kaddour Bentahar a indiqué que le projet de code des Douanes a été présenté hier au secrétariat général du gouvernement pour examen. Inscrit dans le cadre de la modernisation de l'administration douanière selon M. Bentahar, ce projet vise notamment à mettre à niveau la législation algérienne, en ce qui concerne les droits et obligations des agents et les régimes économiques douaniers, ainsi que la simplification en matière de contentieux douaniers.

A ce propos, le directeur de la réglementation a précisé que ce texte tend à revoir les qualifications, mieux cerner les actes éligibles au contentieux, en s'alignant sur les standards internationaux, dans un contexte où la loi de finances 2012 comporte des dispositions tant en matière de facilitations qu'en termes de contrôle et durcissement, dans le domaine de la lutte contre la fraude.

Ainsi, l'administration peut retirer les avantages en cas d'abus ou détournement des régimes économiques suspensifs, et verser le reliquat de vente des marchandises non retirées au Trésor public. Même s'il précise que le contrôle de la qualité et de la conformité aux frontières relève des compétences exclusives des services du commerce, Kaddour Bentahar considère que «s'il y a une fraude quelconque relevée, c'est une bonne chose. Cela veut dire qu'on fait du contrôle à posteriori».

Néanmoins, le responsable à la DGD estime que «quels que soient les efforts, on n'est pas à un risque près». En ce sens, Kaddour Bentahar relève que l'administration douanière se «réoriente» vers les zones à risques et tend à valoriser «la gestion moderne des risques au niveau des frontières.

Evoquant le «ciblage en amont», le représentant de la DGD assure, ce faisant, que les scanners qui appartiennent à l'administration douanière sont pris en charge en termes de maintenance et ne posent, semble-t-il, aucuns problème. Or, un problème de sécurité se pose à l'intérieur des ports, un «problème d'accès et de circulation des marchandises», relève Kaddour Bentahar qui souligne qu'«il y a plusieurs responsables qui interviennent et qu'il revient aux autorités portuaires d'assurer le gardiennage et la sécurité des marchandises». D'où la nécessité, selon lui, de renforcer davantage la sécurité à l'intérieur des ports, en vue de prévenir les détournements de marchandises potentiels.

«S'il y a à faire un travail en ce sens, c'est à ce niveau», dira Kaddour Bentahar qui relève que les Douanes ont développé un système de contrôle au niveau des «grilles de sortie» pour vérifier «si les containers ont fait l'objet d'un dédouanement en bonne et due forme ou pas». En outre, le directeur douanier relève que son administration travaille en «étroite collaboration» avec les services de sécurité au niveau des frontières, dans le cadre de la lutte contre la contrebande et le trafic des armes.

C. B.

TEXTE RELATIF AU STATUT D'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AGRÉÉ

En attente de la signature du Premier ministre

Le texte d'application relatif au statut d'opérateur économique agréé attend la signature du Premier ministre. Selon le décret attendu, les opérateurs exerçant dans la production et la transformation pourront, sur la base d'un cahier de charges et dans le cadre de la confiance, bénéficier de plusieurs facilités en matière d'enlèvement rapide de leurs marchandises notamment. Certes, le représentant de la DGD précise que les Douanes ne sont qu'un «maillon» de la chaîne de dédouanement. Néanmoins, Kaddour Bentahar estime que des efforts sont déployés en vue de se conformer progressivement aux standards internationaux concernant les délais de dédouanement en heures, même si «on parle encore en jours». En ce sens, il évoque un travail en cours entre la DGD et le ministère du Commerce, en vue de faciliter l'introduction des matières premières et équipements. Voire, le développement, à terme, des zones extraportuaires, outre la mise en place du «circuit vert» pour les matières premières et équipements

C. B.

PRODUITS PYROTECHNIQUES

Les quantités sont «moindres» cette année

«Il y a des quantités moindres, cette année, de produits pyrotechniques sur le marché. Ce n'est pas à chaque coin de rue qu'on trouve les pétards.» C'est ce que le directeur de la législation et de la réglementation à la Direction générale des Douanes constate. Selon Kaddour Bentahar, le dispositif de lutte contre l'introduction de produits frauduleux, interdits et prohibés (armes, produits alimentaires et tabacs, pétards…) existe. Néanmoins, le représentant de la DGD estime qu'«il faut continuer la lutte à l'intérieur du pays». Cela même si la loi de finances 2012 prévoit la possibilité de confisquer toutes les marchandises trouvées, en cas d'interception de produits pyrotechniques aux ports

C. B.

À CAUSE DE LA HAUSSE DES PRIX DES BIENS ALIMENTAIRES

L'inflation atteint 4,5% en 2011

Le taux d'inflation en Algérie a enregistré une légère hausse à 4,5% en 2011, contre 3,9% en 2010, selon l'Office national des statistiques (ONS).

Les prix à la consommation ont augmenté de 4,52%, situant l'évolution annuelle du taux d'inflation en 2011 à 4,5%, a expliqué l'office. Ce taux est légèrement supérieur à celui prévu par la loi de finances 2011 (4%) ainsi qu'à celui relevé en 2010 (3,9%). Cette variation haussière est due notamment à une hausse «relativement importante» des prix des biens alimentaires (4,22%), avec notamment 4,56% pour les produits agricoles frais et 3,94% pour les produits alimentaires industriels, explique l'ONS.

Les produits manufacturés ont également augmenté passant de 4,04% en 2010 à 5,51% en 2011, alors que ceux des services ont évolué de 3,28%, ajoute l'office. A l'exception de la baisse des prix des fruits (-1,33%) et des sucres et produits sucrés (-7,33%), tous les autres produits du groupe alimentation s'étaient inscrits en hausse, dont notamment la viande blanche (volaille et œufs +13,32%), poissons frais (7,56%), boissons (5,29%), pain et céréales (5,22%), légumes (4,86%) dont la pomme de terre (avec 2,64%) et viande de bœuf (4,83%). Cette hausse a touché également d'autres produits alimentaires, mais reste de moindre ampleur. Il est question notamment des viandes de mouton (4,17%), des huiles et graisses (4,02%) et laits, fromage et dérivés (3,58%).

Les produits du «panier» des biens et services, représentatif de la consommation des ménages, ont tous connu des hausses, la plus remarquable a concerné le groupe des produits «divers» (matériel d'entretien et nettoyage, produits cosmétiques, dépenses des restaurants, cafés et hôtels...) avec 14,94%. Les produits des groupes «santé-hygiène corporelle» viennent en deuxième position (+4,40%), «alimentation-boissons non alcoolisées» (4,22%), «habillement-chaussures» (3,68%), «meubles et articles d'ameublement» (3,51%), «transport-communication» (2,99%), «logement-charges» (1,38%), et enfin celui de l'éducation-culture-loisirs avec une hausse insignifiante de 0,55%.

C. B. /APS

RETOUR DES CRÉDITS À LA CONSOMMATION

C'est possible pour les produits locaux, selon Djoudi

Le ministre des Finances, Karim Djoudi, n'a pas écarté hier un possible retour des crédits à la consommation, supprimés par le gouvernement en 2009, dont l'éventuel rétablissement va concerner uniquement le financement de l'achat de produits nationaux.

Invité hier de la radio, Karim Djoudi a déclaré que «dans l'avenir, il pourrait y avoir un retour des crédits à la consommation pour l'achat de produits fabriqués en Algérie». Selon le ministre, les crédits bancaires, notamment pour l'acquisition de voitures, pourraient être rétablis avec la concrétisation des projets de montage de voitures avec les constructeurs Renault et Volkswagen, tout en tenant à préciser que les crédits aux ménages n'ont pas été complètement supprimés puisque le financement bancaire pour l'acquisition de logements est toujours en vigueur. En ce sens, Karim Djoudi rappelle que le recours accru au crédit à la consommation a «accentué» l'endettement des ménages et a fait exploser la facture des importations, et que «les importations de voitures ont profité aux constructeurs étrangers qui ont augmenté de ce fait leur production, accentuant l'endettement des ménages».

C. B. /APS

DJOUDI RÉFUTE ENCORE LA DÉVALUATION DU DINAR

La gestion du taux de change relève de la Banque d'Algérie

La gestion du taux de change est une «pure prérogative» de la Banque d'Algérie, selon le ministre des Finances.

Hier, sur les ondes de la radio, Karim Djoudi est revenu sur la question de la dépréciation du dinar, évoquée par le patronat algérien comme une dévaluation décidée dernièrement par la Banque d'Algérie pour freiner les importations de plus en plus en augmentation.

«La fixation du taux de change relève (des prérogatives) de la Banque d'Algérie qui est indépendante du ministère des Finances et du gouvernement dans la prise de cette décision relevant de la politique monétaire, menée par la Banque centrale», constate le ministre. Ce dernier explique aussi que le constat sur l'appréciation ou la dépréciation d'une monnaie par rapport à une autre doit se faire sur une période allant de six mois à une année. Il cite comme exemple l'appréciation de 2% du dinar face au dollar en 2011, année durant laquelle la monnaie nationale a également connu une dépréciation de 3% par rapport à l'euro. Durant cette année aussi, l'euro est resté apprécié face au dollar. Et d'ajouter que le cours du dinar par rapport aux deux monnaies est resté presque le même durant la période allant du 31 décembre 2011 au 20 janvier 2012, à l'exception d'une légère dépréciation face au dollar. «C'est ce que l'on constate actuellement», dira Karim Djoudi qui explique que le motif de «la dépréciation» avancée par certains experts économiques algériens comme un moyen de freiner les importations n'est pas vrai. D'ailleurs, a-t-il précisé, l'Algérie en tant que membre du Fonds monétaire international ne peut utiliser ce moyen, interdit par cette institution financière, pour freiner ses importations.

«Chaque année, le FMI effectue un contrôle» pour s'assurer que les Etats membres n'ont pas utilisé cet instrument monétaire pour freiner leurs importations», a indiqué le ministre qui note que «le FMI a toujours affirmé à l'occasion de ces contrôles que l'Algérie disposait d'une politique de change transparente».

Et d'autant qu'une «dévaluation» du dinar se traduirait dans la pratique par une baisse des importations. Or, celles-ci ont augmenté de 6 milliards de dollars en 2011 du fait de l'augmentation des achats des céréales, de l'huile et du lait, des produits subventionnés par le gouvernement.

C. B. /APS

Un second port sec pour Oran

Lors de son passage au forum d'un quotidien régional, le directeur des Douanes a consenti à livrer quelques données chiffrées sur les activités des services des Douanes et ce, à la veille de la célébration mondiale des douanes.

En effet, l'intervenant a tout d'abord indiqué que pas moins de 9 000 affaires ont été traitées par le service contentieux en 2011 ramenant au Trésor public pas moins de 4 millions de dinars, avec la réalisation de 17 ventes aux enchères de produits saisis, les Douanes ont pu également récupérer quelque 196 millions de dinars. Mais dans le même temps, le directeur régional signalera que les contentieux douaniers, tous types d'affaires confondus, avaient connu une augmentation de l'ordre de 26% entre 2010 et 2011.

La question du traitement des marchandises au niveau du port d'Oran était toujours un problème puisque sur 61 847 conteneurs, 48% restent en souffrance au-delà des délais impartis pour leur enlèvement. Seuls 45% des conteneurs parviennent à être transférée vers le port sec existant. C'est ainsi que le projet de créer un second port sec à Oran s'avère crucial pour les échanges commerciaux au niveau de la région. Un projet dans ce sens a été transmis aux pouvoirs publics qui l'ont accepté. C'est la direction du port d'Oran qui sera chargée de la réalisation de ce port sec dont l'implantation est prévue à El Kerma sur une assiette de terrain de 10 ha et à proximité de la ligne de chemin de fer.

Il reviendra aux Douanes de donner leur agrément pour ce second port sec, alors qu'en plus du premier existent également des zones de dépôt sous douane.

A noter que lorsque l'on évoque les activités des Douanes, il est souvent fait état de l'importation illégale ou frauduleuse via les passagers, soit via le «cabas».

Ainsi, dans cet ordre d'idées, le représentant des Douanes évoquera à titre d'exemple la saisie de 20 203 unités de vêtements, 1 624 pièces de rechange usagées, 9 446 bijoux de fantaisie, etc.

Fayçal M.

CESSION DE DJEZZY

L'accord de rachat possible avant la fin du trimestre

L'accord de rachat d'Orascom Telecom Algérie (OTA-Djezzy) par l'Algérie pourrait être conclu avec le groupe russe Vimpelcom avant la fin du premier trimestre 2012, en partenariat avec une entreprise publique.

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre des Finances qui n'a pas écarté une acquisition de plus de 51% du capital de la filiale russe. «Actuellement, nous sommes dans la phase évaluation (de la valeur d'OTA) qui sera suivie par la signature de l'accord de rachat puis par la conclusion du pacte d'actionnaires», a déclaré le ministre à la Radio nationale. «Si le processus des négociations se déroulait sans entraves, la conclusion de ces accords interviendrait avant la fin du premier trimestre 2012», a avancé M. Djoudi. La cession «va porter sur au moins 51% du capital d'OTA ou peut-être plus», a affirmé le ministre, laissant entendre que l'acquisition de la totalité de cette filiale, connue sous le nom commercial de Djezzy, n'est pas à écarter.

Le ministre a fait savoir aussi qu'une entreprise nationale publique allait entrer dans le capital de Djezzy, sans pour autant préciser si elle allait être le seul acquéreur algérien de Djezzy ou un simple associé à côté de l'Etat algérien dans l'ancienne filiale du groupe égyptien OTH, rachetée en 2011 par le groupe russe Vimpelcom. Le premier argentier du pays, dont le département mène au nom de l'Etat algérien les négociations de cette acquisition, a aussi indiqué que cette entreprise nationale publique «va aussi gérer le capital» pour la partie algérienne, sans préciser si elle allait assurer la gestion du premier fleuron de la téléphonie mobile algérien.

L'abstention du ministre à fournir plus de détails est due au fait que les deux parties algérienne et russe sont tenues par une obligation de réserve, imposée par l'accord de confidentialité, signé fin décembre entre le ministère des Finances et le groupe russe, précise-t-il. Même minoritaire, Vimpelcom peut assurer la gestion de l'entreprise, en vertu des lois algériennes en vigueur qui accordent à l'investisseur étranger, dans le cadre d'un partenariat, le droit d'assurer le management de l'entreprise. «La gouvernance et les moyens de contrôle de la gestion d'OTA seront répartis entre OTH et l'Etat algérien selon les modalités qui restent à convenir entre les deux parties», avait déjà indiqué, début janvier, le ministère des Finances dans son communiqué annonçant la conclusion du protocole d'intentions.

C. B. /APS